

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **46**
Pouvoirs : **1**
Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-01

OBJET :

SECRETAIRE DE SEANCE

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX AVRIL

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle Henri Glauzel à Bayon pour permettre de respecter les distances sanitaires, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Alain AUBERTIN (tit. BARBONVILLE), Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE et Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Francis MARTIN (tit. ESSEY LA COTE), Arnaud NOËL et Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSEVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI et Dominique LEMOINE (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Nicolas BALLAND et Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT.

Les membres présents et ayant donné pouvoir formant la majorité du Comité Syndical en exercice.

Monsieur le Président propose au comité de nommer un ou une secrétaire de séance.

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DESIGNE** Monsieur Vincent COTTEL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Vote :

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **46**
Pouvoirs : **1**
Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-02

OBJET :

**ADOPTION DES PRINCIPES DE
FINANCEMENT DU PLAN PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENTS 2021-2025**

Vote :

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX AVRIL

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle Henri Glaudel à Bayon pour permettre de respecter les distances sanitaires, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Alain AUBERTIN (tit. BARBONVILLE), Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE et Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Francis MARTIN (tit. ESSEY LA COTE), Arnaud NOËL et Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSEVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI et Dominique LEMOINE (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Nicolas BALLAND et Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

M. le Président présente le contexte financier actuel : l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a fixé comme condition de versement du solde de l'aide « usine » (20% soit 200 k€) l'établissement d'un plan d'action pour tendre vers un rendement de 85%. Elle est en mesure de soutenir financièrement, dans le cadre du 11^{ème} programme, l'équipement du réseau visant à connaître et améliorer le rendement (taux 50%), et les études diagnostic (taux 70%). Habituellement, le syndicat des eaux n'est pas éligible aux aides soutenant les travaux de renouvellement de canalisations (30%). Le plan de relance et d'accélération 2021 (taux 40%) constitue une opportunité pour le syndicat. Les conditions d'emprunt sont favorables. Le syndicat dispose de 85 k€ d'autofinancement (sur résultat 2020) et à tarifs constants, dégagera 85 k€ par an pendant 5 ans pour un nouvel emprunt.

M. le Président présente la synthèse des réponses au questionnaire diffusé en février 2021 pour recenser les projets des communes susceptibles d'avoir un impact sur le budget du syndicat et propose d'établir les principes de financement du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 comme suit :

- 1. Financement du Plan Pluriannuel d'Investissement sur 5 ans ;**
- 2. Affectation de 85 k€ de recettes / an** pour financer une part des annuités d'un nouvel emprunt ;
- 3. Augmentation de recettes « eau potable »** à compter du 01/07/2021 pour financer le complément des annuités du nouvel emprunt ;
- 4. Règles de participations communales 2021-2025 :**
 - offres de concours pour 66% du coût pour les projets contribuant à l'amélioration du rendement du réseau
 - le cas échéant les aides obtenues de l'Agence de l'Eau réduisent les participations communales
 - offres de concours pour 80% du coût pour les projets ne contribuant pas à l'amélioration du rendement du réseau
 - répartition de 78,5% du coût aux autres collectivités pour les travaux « sécurisation – secours »

Le comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment le III de l'article L.1110-10,

Vu l'article 8 « financement » des statuts du Syndicat des Eaux Euron Mortagne,

Vu la délibération du comité syndical n°2020-049 du 19/12/2020 fixant les orientations du mandat pour la période 2021-2025,

Considérant les opportunités liées au contexte financier actuel,

Considérant le niveau de recettes à prix constant insuffisant pour répondre aux enjeux,

Sur proposition du président et du bureau syndical,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **ADOpte** les principes de financement du PPI 2021-2025.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **46**
Pouvoirs : **1**
Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-03

OBJET :

**ADOPTION DU PLAN PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT 2021-2025**

Vote :

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX AVRIL

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle Henri Glaudel à Bayon pour permettre de respecter les distances sanitaires, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Alain AUBERTIN (tit. BARBONVILLE), Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE et Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Francis MARTIN (tit. ESSEY LA COTE), Arnaud NOËL et Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JÉRÔME (tit. LOROMONTZEY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI et Dominique LEMOINE (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Nicolas BALLAND et Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Philippe LAVÉ (tit. VALLOIS), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

M. le Président rappelle l'historique des principaux investissements du syndicat Euron Mortagne : 1999-2003 schéma directeur « amélioration du réseau », 2004-2020 suppression des branchements en plomb, 2008 interconnexion de secours, 2020 investissement nouvelle usine de production.

M. le Président présente les enjeux de la gestion patrimoniale sur le périmètre du Syndicat Euron Mortagne : au rythme actuel, le syndicat des eaux mettra 1275 ans pour renouveler ses 214 kms de réseau. Sachant qu'une canalisation a une durée de vie maximale de 100 ans avant de connaître une récurrence de casses et de fuites, vu le degré d'entartrage des canalisations du réseau Euron Mortagne dont l'âge moyen se situe entre 40 et 70 ans, il est devenu incontournable d'engager une politique de gestion patrimoniale durable, en poursuivant les 3 objectifs suivants :

1. Améliorer les performances du réseau (rendement de 85%) et les maintenir à long terme ;
2. Maîtriser les coûts d'exploitation à long terme ;
3. Maintenir un taux de renouvellement annuel moyen de 1% (2,14 kms par an) sur 100 ans.

M. le Président propose de structurer le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 comme suit :

		Rendement	Coût HT
I.	EQUIPEMENT RESEAU	4%	75 000 €
II.	ETUDE DIAGNOSTIC GLOBALE		200 000 €
III.	RENOUVELLEMENT CANA TRANSFERT	4%	1 300 000 €
IV.	RENOUVELLEMENT OUVRAGES		56 000 €
V.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « relance »	3%	1 050 150 €
VI.	IMPACT PROJETS COMMUNAUX « hors relance »		25 000 €
VII.	EXTENSIONS		39 800 €
VIII.	SECURISATION SECOURS		678 000 €
	TOTAUX	11%	3 423 950 €

Les caractéristiques financières en sont les suivantes : Coût HT = **3 423 950 €** / Aides Agence de l'Eau Rhin Meuse = **1 110 060 €** / Participations communales HT = **825 269 €** / Reste à charge SIE HT = **1 488 621 €** / Autofinancement HT = **116 000 €** / Capital emprunté sur 5 ans = **1 372 621 €** / Annuité nouvel emprunt = **287 000 €** / Recettes supplémentaires HT / an = **202 000 €** / Estimation recettes supplémentaires HT / m3 : **0,51 €**.

Le comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du président et du bureau syndical,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **ADOpte** le Plan Pluriannuel d'investissement 2021-2025.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2021

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**

Membres présents : **46**

Pouvoirs : **1**

Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-04

OBJET :

**DELEGATION AU BUREAU :
CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE
COMMANDE « PPI 2021-2025 »**

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX AVRIL

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle Henri Glaudel à Bayon pour permettre de respecter les distances sanitaires, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Alain AUBERTIN (tit. BARBONVILLE), Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE et Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Francis MARTIN (tit. ESSEY LA COTE), Arnaud NOËL et Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI et Dominique LEMOINE (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Nicolas BALLAND et Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle que le groupement de commande permet de passer des marchés publics coordonnés entre plusieurs maîtres d'ouvrage, chacun d'entre eux conservant la maîtrise d'ouvrage correspondant à ses compétences. M. le Président propose au comité de déléguer au bureau l'approbation des conventions de groupement de commande dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et 2113-7 ;

Vu la délibération n°2021-03 du 10/04/2021 relative à l'adoption du PPI 2021-2025 ;

Considérant la nécessité de mener certains marchés conjointement avec d'autres maîtres d'ouvrages ;

- DELEGUE l'adoption des conventions de groupement de commande au bureau pour les marchés publics afférents au Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025.

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **46**
Pouvoirs : **1**
Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-05

OBJET :

**DELEGATION AU BUREAU :
CONVENTIONS DE MANDAT DE
MAÎTRISE D'OUVRAGE « PPI 2021-2025 »**

Vote :

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX AVRIL

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle Henri Glauzel à Bayon pour permettre de respecter les distances sanitaires, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaients présents : Alain AUBERTIN (tit. BARBONVILLE), Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE et Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Francis MARTIN (tit. ESSEY LA COTE), Arnaud NOËL et Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI et Dominique LEMOINE (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Nicolas BALLAND et Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle que le mandat de maîtrise d'ouvrage permet, dans le cas d'une situation de co-maîtrise d'ouvrage, soit de déléguer temporairement sa maîtrise d'ouvrage, soit d'assumer temporairement la maîtrise d'ouvrage pour le compte d'un autre acheteur public. Il permet de passer des marchés publics coordonnés entre plusieurs maitres d'ouvrage, l'un d'eux se voyant confier par contrat de mandat tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage du ou des autres. M. le Président propose au comité de déléguer au bureau l'approbation des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et 2113-7 ;
Vu la délibération n°2021-03 du 10/04/2021 relative à l'adoption du PPI 2021-2025 ;
Considérant la nécessité de mener certains marchés conjointement avec d'autres maîtres d'ouvrages ;

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

- **DELEGUE** l'adoption des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage au bureau pour les marchés publics afférents au Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2021

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**

Membres présents : **46**

Pouvoirs : **1**

Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-06

OBJET :

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE
CONCOURS DE LA COMMUNE D'ESSEY-
LA-CÔTE POUR LA MISE EN
CONFORMITE DEFENSE INCENDIE**

Vote :

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX AVRIL

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle Henri Glaudel à Bayon pour permettre de respecter les distances sanitaires, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Alain AUBERTIN (tit. BARBONVILLE), Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE et Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Francis MARTIN (tit. ESSEY LA COTE), Arnaud NOËL et Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI et Dominique LEMOINE (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Nicolas BALLAND et Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle que la défense incendie est une compétence communale. Monsieur le Président expose au comité la demande de la commune d'Essey-la Côte consistant à renouveler une canalisation de distribution d'eau potable entartée en vue de faire passer le débit au poteau incendie de 25m³/h à 60m³/h à une pression de 1 bar.

Monsieur le Président présente l'offre de concours adoptée par délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2020 et consistant à prendre à sa charge 80% des dépenses afférentes à l'eau potable estimées à 25 000,00 € HT. Le montant maximal de l'offre de concours s'établit à 20.000,00 € HT. La commune aura à sa charge 100% des dépenses afférentes aux poteaux incendie.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le III. de son article L.1110-10 ;

Vu la délibération n°2021-02 du 10/04/2021 relative aux principes de financement du PPI 2021-2025 ;

Vu la délibération n°2021-03 du 10/04/2021 relative à l'adoption du PPI 2021-2025 ;

Considérant que cette opération est inscrite au VI. « impact des projets communaux hors relance » du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 ;

- **ACCEPTE** l'offre de concours de la commune d'Essey-la-Côte d'un montant maximum de 20.000,00 € pour de mener des travaux en vue d'améliorer le débit du réseau d'eau potable sur la commune.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **46**
Pouvoirs : **1**
Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-07

OBJET :

**DEMANDES D'AIDES FINANCIERES A
L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE POUR
FINANCER LES OPERATIONS DU PLAN
PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-
2025**

Vote :

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX AVRIL

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle Henri Glaudel à Bayon pour permettre de respecter les distances sanitaires, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Étaient présents : Alain AUBERTIN (tit. BARBONVILLE), Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE et Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Francis MARTIN (tit. ESSEY LA COTE), Arnaud NOËL et Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KRÉITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JÉRÔME (tit. LOROMONTZEY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI et Dominique LEMOINE (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Nicolas BALLAND et Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).
Assistaient sans voix délibérative : Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président propose au comité de l'autoriser à solliciter toutes les aides possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour financer les actions inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu les délibérations du comité de bassin Rhin Meuse relatives au 11^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention et notamment la délibération n°2020/06 approuvant les mesures d'accélération et de relance,

Vu la délibération n°2021-02 du 10/04/2021 relative aux principes de financement du PPI 2021-2025,

Vu la délibération n°2021-03 du 10/04/2021 relative à l'adoption du PPI 2021-2025,

- **AUTORISE** M. le Président à solliciter toute aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse susceptible de contribuer au financement des actions inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 et notamment celles qui se rapportent au I. « équipement réseau », au II. « étude diagnostic globale », au III. « renouvellement canalisations de transfert », au V. « impact des projets communaux - relance » et au VIII. « sécurisation – secours » ;

- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document se rapportant à ces aides.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **46**
Pouvoirs : **1**
Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-08

OBJET :

**CONSULTATION DES ENTREPRISES :
ETUDE DIAGNOSTIC GLOBALE DU
SYSTEME AEP EURON MORTAGNE**

Vote :

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX AVRIL

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle Henri Glauzel à Bayon pour permettre de respecter les distances sanitaires, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Alain AUBERTIN (tit. BARBONVILLE), Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE et Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Francis MARTIN (tit. ESSEY LA COTE), Arnaud NOËL et Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI et Dominique LEMOINE (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Nicolas BALLAND et Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle que le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 prévoit la réalisation d'une étude diagnostic globale du système AEP Euron Mortagne.

M. le Président propose au comité d'approuver les caractéristiques du marché et de la consultation des entreprises suivantes :

- **définition du besoin :** cette étude devra permettre de prioriser les futurs investissements du syndicat dans un schéma directeur comportant plusieurs volets dont, notamment, l'amélioration continue dans le cadre du PGSSE, l'avenir du forage de Rozelieures, le renouvellement du réseau d'eau potable. Cette étude devra également permettre d'établir une première version du schéma de distribution sur le périmètre Euron Mortagne ainsi que la mise en place d'un système d'information géographique interne au syndicat et interopérable par tout exploitant.

- **valeur estimée inscrite au PPI 2021-2025 :** 200 000,00 € HT.

- **consultation :** marché public de prestations de service passé en procédure adaptée.

Monsieur le Président propose au comité d'autoriser le bureau à lancer cette consultation dans ces conditions dans le cadre de la délégation qu'il lui a attribuée par la délibération n°2020-29 du 1^{er} août 2020 pour les marchés publics compris entre 90 000 € HT et les seuils de procédure formalisée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2123-1,
Vu la délibération n°2021-03 du 10/04/2021 relative à l'adoption du PPI 2021-2025,
Vu la délibération n°2020-29 du 01/08/2020 portant délégations au bureau syndical,

- **AUTORISE** le bureau à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation d'une étude diagnostic globale du système AEP Euron Mortagne aux conditions ci-dessus ;

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **46**
Pouvoirs : **1**
Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-09

OBJET :

**CONSULTATION DES ENTREPRISES :
MARCHES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR
LE RENOUVELLEMENT DE
CANALISATIONS - PPI 2021-2025**

Vote :

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX AVRIL

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle Henri Glaudel à Bayon pour permettre de respecter les distances sanitaires, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Alain AUBERTIN (tit. BARBONVILLE), Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE et Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Francis MARTIN (tit. ESSEY LA COTE), Arnaud NOËL et Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JÉRÔME (tit. LOROMONTZEY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI et Dominique LEMOINE (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Nicolas BALLAND et Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle que le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 prévoit des travaux de renouvellement de canalisations de transfert et de canalisations de distribution dans 3 communes en lien avec les projets de ces dernières. M. le Président rappelle que ces 4 opérations de renouvellement s'inscrivent dans le cadre du plan de relance et d'accélération et qu'à ce titre ils peuvent faire l'objet d'une aide de l'Agence de l'Eau au taux de 40% si les dossiers sont déposés complets avant le 31/12/2021. Les pièces nécessaires à la complétude des dossiers nécessitent que les études de projet soient réalisées. M. le Président rappelle également que 3 de ces opérations impliquent des situations de co-maîtrise d'ouvrage.

Pour ces 2 raisons liées à l'urgence et à la présence de situations de co-maîtrises d'ouvrage, M. le Président propose au comité de prévoir 4 marchés de travaux séparés et par conséquent, de prévoir 4 marchés de maîtrise d'œuvre distincts.

M. le Président propose au comité d'approuver les caractéristiques des marchés et des consultations des entreprises suivantes :

- **définition des 4 besoins :** 1. MOE « renouvellement de canalisations de transfert » ; 2. MOE « renouvellement Villacourt », 3. MOE « renouvellement Rozelieures », 4. MOE « renouvellement Damas-aux-Bois ».

- **valeurs estimées pour chaque marché :** inférieures à 200 000,00 € HT.

- **consultations :** marchés publics de maîtrise d'œuvre passés en procédure adaptée.

Monsieur le Président propose au comité d'autoriser le bureau à lancer ces consultations dans ces conditions dans le cadre de la délégation qu'il lui a attribuée par la délibération n°2020-29 du 1^{er} août 2020 pour les marchés publics compris entre 90 000 € HT et les seuils de procédure formalisée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2123-1,

Vu la délibération n°2020-29 du 01/08/2020 portant délégations au bureau syndical,

- **AUTORISE** le bureau à lancer les consultations des entreprises pour les missions de maîtrise d'œuvre afférentes aux opérations de renouvellement inscrites au PPI 2021-2025 aux conditions ci-dessus ;

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

S.I.V.U. DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE 54830 GERBEVILLER
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2021

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **46**
Pouvoirs : **1**
Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-10
Folio 1/2

OBJET :

**AGENCE FRANCE LOCALE :
GARANTIE D'EMPRUNT
A PREMIERE DEMANDE
POUR L'ANNEE 2021**

Vote :

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX AVRIL

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, salle Henri Glauzel à Bayon pour permettre de respecter les distances sanitaires, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents : Alain AUBERTIN (tit. BARBONVILLE), Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Valérie LASSALLE (tit. BREMONCOURT), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICARD (tit. CHARMOIS), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CA EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jacques SCHENCK (tit. DOMPTAIL EN L'AIR), Benoît LARIQUE et Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Francis MARTIN (tit. ESSEY LA COTE), Arnaud NOËL et Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS et Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Pascal KREITER et Yolande SIMANSKI (tit. HAUSSONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISSET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL et Jean-Marie PETIT (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JÉRÔME (tit. LOROMONTZEY), Christian CUNY et Michel DUPALUT (tit. MAGNIERES), Gérard GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Stéphane SANTOS (tit. REMENOVILLE), Gilbert FORNONI et Dominique LEMOINE (tit. ROMAIN), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Marie MARTIN et Julien MERCIER (tit. SAINT-BOINGT), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Nicolas BALLAND et Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT). **Assistaient sans voix délibérative :** Christian BOURGATTE (suppl. VILLACOURT) et Sylvain AUBERT (secrétaire du syndicat).

Membre ayant donné pouvoir : Thierry MERCIER (tit. MEHONCOURT) à Xavier TREVILLOT.

A été nommé secrétaire de séance : M. Vincent COTTEL

Monsieur le Président rappelle au comité que le Syndicat des Eaux Euron Mortagne est membre actionnaire de l'Agence France Locale depuis 2020. Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres, la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale. La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale. La Garantie est consentie au profit des titulaires (les *Bénéficiaires*) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les *Titres Eligibles*). Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale au Syndicat des Eaux Euron Mortagne qui n'ont pas été totalement amortis). Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, **chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie**, quelle que soit l'origine du prêt, telle que, directement conclu auprès de l'AFL. La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, et ce quelle que soit l'origine des prêts détenus, augmentée de 45 jours. Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale. La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération. La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale. Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés. Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

(.../...)

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : **72**
Membres présents : **46**
Pouvoirs : **1**
Membres votants : **47**

NUMERO D'ORDRE :

DELIB 2021-10

Folio 2/2

OBJET :

**AGENCE FRANCE LOCALE :
GARANTIE D'EMPRUNT
A PREMIERE DEMANDE
POUR L'ANNEE 2021**

Vote :

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée le 15/04/2021 et publication du 15/04/2021

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,
Vu la délibération n° 2020-15, en date du 13/06/2020 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale du Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne,
Vu la délibération n°2020-29 en date du 01/08/2020 ayant délégué au bureau syndical la réalisation des emprunts et l'ouverture des lignes de trésorerie,
Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette du Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne, afin que le Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,
Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

- **DECIDE** que la Garantie du Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que le Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2021,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par le Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, le Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Président au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

- **AUTORISE** le Président, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par le Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD